



D'une faïsse à l'autre

Bulletin Municipal d'Informations de Lamelouze - N°20

Communication



Recevoir le bulletin municipal autrement

Ce bulletin est consultable également sur le site internet communal www.lamelouze.fr
Si vous souhaitez dorénavant, le recevoir par courriel, merci de nous communiquer votre adresse mail, en écrivant en mairie : communedelamelouze@orange.fr et d'indiquer en objet « Bulletin municipal », la consommation de papier en sera ainsi diminuée.

MAIS AUSSI

Afin de suivre toutes les informations de la commune en téléchargeant l'application ILLIWAP



– Application opérationnelle depuis juin 2022



Commémoration du 8 mai 1945

La cérémonie aura lieu le mercredi 8 mai 2024 à 9h00

Place de la Mairie.



➤ 28 novembre 2023 - Signature de la Convention – Participation citoyenne



➤ 14 décembre 2023 – Un vol de houx sauvage

Un référent de la participation citoyenne a stoppé un vol conséquent de houx sauvage.

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+134c::houx-gui-fragon-ces-vegetaux-servent-aussi-la-biodiversite-forestiere.html>

C'est une infraction. Un particulier surpris en train de couper un conifère se verra confisquer son matériel avec en prime une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros, voire plus selon les situations (articles R163-1 et L 163-7 du code forestier).

➤ 19 décembre 2023 - Visite de M. le Sous-Préfet



Monsieur SOUMBO, sous-préfet d'Alès, a rencontré l'équipe municipale.

Les sujets abordés ont été :

- La Box Médicale
- La Chèvrerie
- Le glissement de terrain sur la route du Plô

MUTUELLE COMMUNALE

Au vu des augmentations de tarifs, une réflexion est en cours pour connaître votre position par rapport à la possibilité de contracter une mutuelle communale, **Un questionnaire sera sera disponible à la salle polyvalente le 9 juin 2024.**

Le budget communal 2024 a été voté à l'unanimité

SECTION DE FONCTIONNEMENT : en équilibre pour un montant de 396 602.31 €

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	130 409.29
012	Charges de personnel et frais assimilés	33 000.00
014	Atténuations de produits	15 000.00
65	Autres charges de gestion courante	79 000.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	200.00
023	Virement à la section d'investissement	138 993.02
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		396 602.31

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	2 450.00
73	Impôts et taxes	75 700.00
74	Dotations et participations	65 370.07
75	Autres produits de gestion courante	5 100.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	8 600.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	239 382.24
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		396 602.31

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 (inchangés depuis 2014)

- Taxe Foncier Bâti 37,56 %

- Taxe Foncier Non Bâti 79,85 %

Une légère hausse de 0.18% a été votée concernant la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : passant de 9,82 % à 10,00 %.

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	153 569.68
23	Immobilisations en cours	5 000.00
001	Solde d'exécution section investissement	40 057.67
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		198 627.35

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	19 368.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	208.66
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	40 057.67
021	Virement de la section de fonctionnement	138 993.02
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		198 627.35

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Acquisition et aménagement d'un cabinet Médical de Téléconsultation Augmentée 100% autonome. (Coût du projet 59 000 € HT)

- Aménagement, et construction d'un parking aux Appens Bas, et achat de terrains.

- Les subventions d'investissements prévues :

- d'investissement de l'Etat d'un montant de 22 250 €, à hauteur de 37,71 %

- d'investissement au titre du contrat territorial du Département du Gard d'un montant de 14 750 €, à hauteur de 25 %

- de fonds de concours d'Alès agglomération d'un montant de 10 200 €, à hauteur de 17,29 %

pour l'installation d'un cabinet Médical de Téléconsultation Augmentée 100% autonome.

Un grand merci à Audrey BERNARD pour son travail comptable !

Superposition entre le périmètre de débroussaillage autour d'une habitation et celui le long d'une route (Code forestier : article L131-13, abrogation de l'article L134-14) :

Cette modification législative est la plus impactante pour les communes, et réduit la charge de débroussaillage qui pèse sur elles.

Le propriétaire d'une maison dont le périmètre de débroussaillage se superpose avec celui d'une route devra désormais débroussailler la zone de superposition sur son terrain (cf. schéma ci-dessous).

Auparavant, c'est le gestionnaire de la route qui devait assurer le débroussaillage chez le propriétaire de la maison.

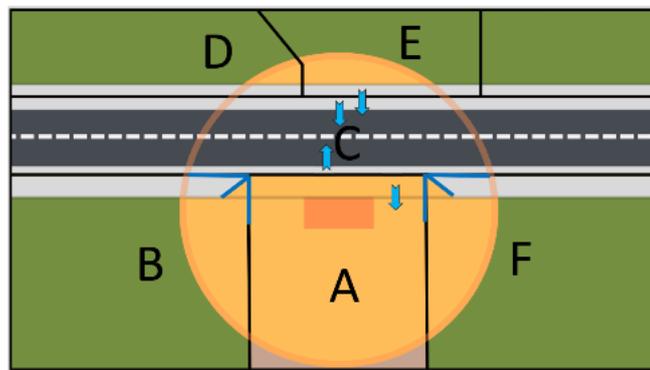
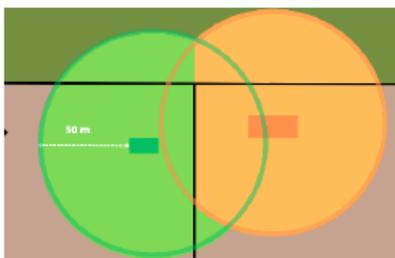


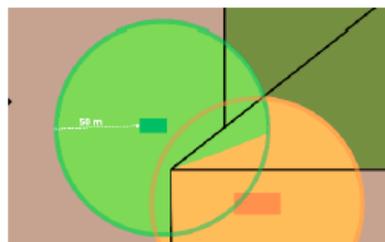
Illustration : en jaune, le débroussaillage à la charge du propriétaire A. En gris, le débroussaillage à la charge du gestionnaire de la route.

Superposition d'obligation entre voisins :

Dorénavant, lorsque deux propriétaires ont leurs périmètres de débroussaillage qui se superposent sur le terrain d'un tiers non soumis à cette obligation, chacune des personnes soumises à ces obligations débroussaillent les parties les plus proches des limites de parcelles abritant la construction (L.131-13 du Code forestier). Lorsque les parcelles sont alignées, chacun débroussaillent donc au droit de son terrain (cf. schéma ci-dessous).



Exemple 1



Exemple 2

Débroussaillage sur le terrain d'autrui:

Quand un propriétaire devant débroussailler sur le terrain de son voisin a obtenu de celui-ci l'autorisation de pénétrer pour réaliser les travaux, cette autorisation du voisin est maintenant valable 3 ans (R.131-14 CF).

Exploitation forestière en zone OLD:

Après toute exploitation forestière en zone OLD, le propriétaire de la parcelle élimine les rémanents et les branchages (134-4 du Code forestier).

Travaux collectifs:

Des travaux collectifs peuvent être réalisés par la commune avec l'accord écrit ou tacite des propriétaires (remboursement des frais par les propriétaires concernés - L131-14 du Code forestier).

Intégration au PLU des zone à OLD:

Intégration au PLU des périmètres des terrains concernés par le débroussaillage (L131-16-1 du Code forestier). Un décret d'application est à venir.

Mutations de biens:

Conformité du débroussaillage avant la vente d'un bien (L134-16 du Code forestier). Un décret d'application est à venir.

Sites inscrits ou classés:

En site inscrits ou classés et dans les périmètres des monuments historiques, les OLD sont considérés comme des travaux d'entretien qui ne sont pas soumis à autorisation ou à une obligation de déclaration, à l'exclusion des abattages d'arbres de haute tige pour lesquels des procédures d'autorisation simplifiées sont définies par décret (L131-10 du CF). Un décret d'application est donc à venir.

ENTRETIENS DES LIGNES

ORANGE

Après de nombreuses relances, les poteaux des routes du Moulinas et de la Vigne ont été enfin remplacés.

LIGNES de HAUTE TENSION EDF

Une campagne d'élagage sous la ligne à haute tension a été menée courant avril.

SOYONS VIGILANTS

Le samedi 13 avril – à 17h30

Alertés par un référent de la participation citoyenne, les pompiers se sont rendus sur place et le feu a été fixé. Ils sont restés en surveillance sur les lieux toute la nuit.





AU PLUS PRES DES HABITANTS

Box médicale

Le conseil municipal a pris la décision de mettre cette Box en place. Le dossier est initié.



INFORMATIONS COMMUNIQUEES PAR L'ENTREPRISE AU SUJET DE CE SERVICE

La genèse du projet

L'idée de **La Box Médicale** a vu le jour à Bagnols-sur-Cèze, dans le département du Gard. À la genèse du projet, nous retrouvons Christophe Tichadou, entrepreneur, et Elodie Ducos, pharmacienne, qui se sont penchés sur les problèmes d'accès aux soins de santé (**déserts médicaux**), aux obstacles induits par l'utilisation de technologies avancées mais inadaptées aux besoins réels des patients. La clé : autonomie et facilité.

La Box Médicale : un assemblage de talents 100% Français

La Box Médicale est conçue et **recyclée en France**, précisément dans le Gard. Notre équipe spécialisée en informatique et en gestion de projet est basée à Aix-en-Provence. Tous nos **fournisseurs de bornes médicales**, ainsi que nos médecins collaborateurs, sont également français et opèrent sur le territoire national.

En matière d'innovation, nous détenons des **brevets 100% français**. Pour chaque région, nous disposons d'un responsable dédié afin de soutenir les entreprises et les collectivités tout au long du cycle de vie du projet. En ce qui concerne notre communication, nous travaillons avec notre partenaire [Barcelona&co](#), situé dans le sud de la France.

Côté hébergement, toutes nos données sont sécurisées chez [Evolix](#), une infrastructure cloud entièrement française.

Nos valeurs

- Lutter contre les **déserts médicaux** et l'inégalité devant les soins
- Œuvrer pour le bien public et contribuer à l'aménagement du territoire
- Offrir à chacun les bénéfices des avancées technologiques et en simplifier leur utilisation

Pour répondre à la diminution de l'offre de soins traditionnels, réduire les déserts médicaux et permettre au plus grand nombre d'avoir accès à un service de santé de proximité, nous avons conçu La Box Médicale.

En France et ce malgré un système de santé reconnu dans le monde (7e position / 89), les territoires souffrent d'un mal chronique et croissant : [la désertification médicale](#). Auparavant perçue comme une problématique exclusive aux territoires ruraux, la désertification concerne aujourd'hui les **territoires urbains**.

Pour toutes ces raisons, nous avons créé un service de santé accessible à tous, pour toutes les communes et ouvert 7 jours sur 7.

Ce service, nous l'avons appelé « [La Box Médicale](#) ». Le cabinet médicale est autonome et connecté auprès de plus de **300 médecins généralistes et spécialistes**, la box est équipée de l'ensemble des instruments de mesure nécessaires au diagnostic médical (oxymètre, température, tests visuels, stéthoscope, otoscope, dermato scope,...) et à une consultation clinique.

Notre **service est intuitif, facile d'accès**, permet de répondre aux besoins généraux de soins des administrés et représente une véritable solution à la [recherche de médecins](#) et aux [déserts médicaux](#).

Notre solution pour lutter contre les déserts médicaux

« Le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous. » Pourtant, il existe un domaine devant lequel nous ne sommes pas tous égaux, c'est l'accès à la santé. Cet accès est mis à mal dans tous les territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains. Afin de compléter l'arsenal de mesures prises au niveau national pour lutter contre les **déserts médicaux** et d'accompagner les collectivités nous avons développé une solution simple et utile pour avoir un rendez-vous au plus tôt **7 jours sur 7** et au plus proche de chez soi : [La Box Médicale](#).

Disponible en toute autonomie, elle offre une **solution contre le désert médical** et fournit un accès facilité à plus de 300 médecins généralistes et spécialistes.

LES TRAVAUX

Nougarède

Les travaux sont en cours. Les poteaux ont été hélitreuillés et installés, côté Lozère comme côté Gard.

Il faut maintenant brancher !

Les copeaux de la chaudière



Cette année, 100 m³ de copeaux de pins maritimes des parcelles communales ont été broyés.

Pour information au sujet de la consommation :

123 m³ ont été utilisés en 2022

Et 100 m³ en 2023

Au Plô

- Plantation d'arbres au Plô



Avec l'aide du tractopelle du SIVU Lamelouze-Saint Martin de Boubaux, conduit par Jean-Pierre Laporte, Jean-Claude Garnier et Thierry Soustelle ont planté des arbres sur le terrain communal.

- 16 mars – Nettoyage par les habitants et membres des associations de chasse et de l'APAL
Un grand merci à toutes et tous !

ENVIRONNEMENT

- Le 19 janvier – Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles a organisé une réunion publique d'information au sujet à la salle polyvalente. Jean-Luc Richter, chargé de missions en énergie, a présenté les éléments autour de l'autoconsommation collective citoyenne.

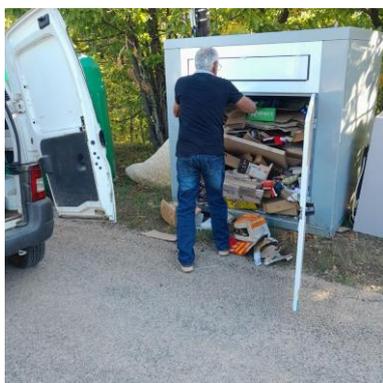
Pour vous informer plus avant sur le travail du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles :

<https://biosphera-cevennes.fr/>

- Composteurs et Challenge intercommunal de tri

➤ Tournée des encombrants et gestion de la benne à cartons

- **En ce qui concerne Lamelouze, il est demandé à chaque foyer de prendre en charge au maximum la gestion des encombrants et d'amener les déchets à la déchèterie.**
- Lors de la livraison de meubles ou d'électroménager, le vendeur est tenu de reprendre le matériel usagé. Pensez à demander ce service.
- **Les encombrants déposés à côté des bennes vertes et jaunes sont dorénavant considérés comme des dépôts sauvages, passible de sanction qui dépendra de la qualification des faits reprochés puisque le fait d'abandonner des déchets ou de constituer un dépôt illégal de déchets peut être, selon le cas, une contravention de 4^e ou de 5^{ème} catégorie.**



Les élus assurent aussi le vidage de la benne à cartons.

MERCI DE PLIER LES CARTONS !!!

En cas de nécessité le ramassage des encombrants est organisé par la mairie

Contact préalable au : 06 67 00 65 58

Ces tournées sont annoncées sur l'application ILLIWAP

ANIMATIONS

Repas des aînés le 3 décembre 2023

Une trentaine de personnes, aînés, invités et accompagnants ont partagé un repas de fête au restaurant La Terrasse à Laval Pradel.

La joie et la convivialité étaient au rendez-vous.



Dimanche 18 février - Loto APAL

Dimanche 17 mars - Loto Chasseurs

A venir

Samedi 8 juin – Transhumance aux Ayres



15 juin – Rallye du Gard

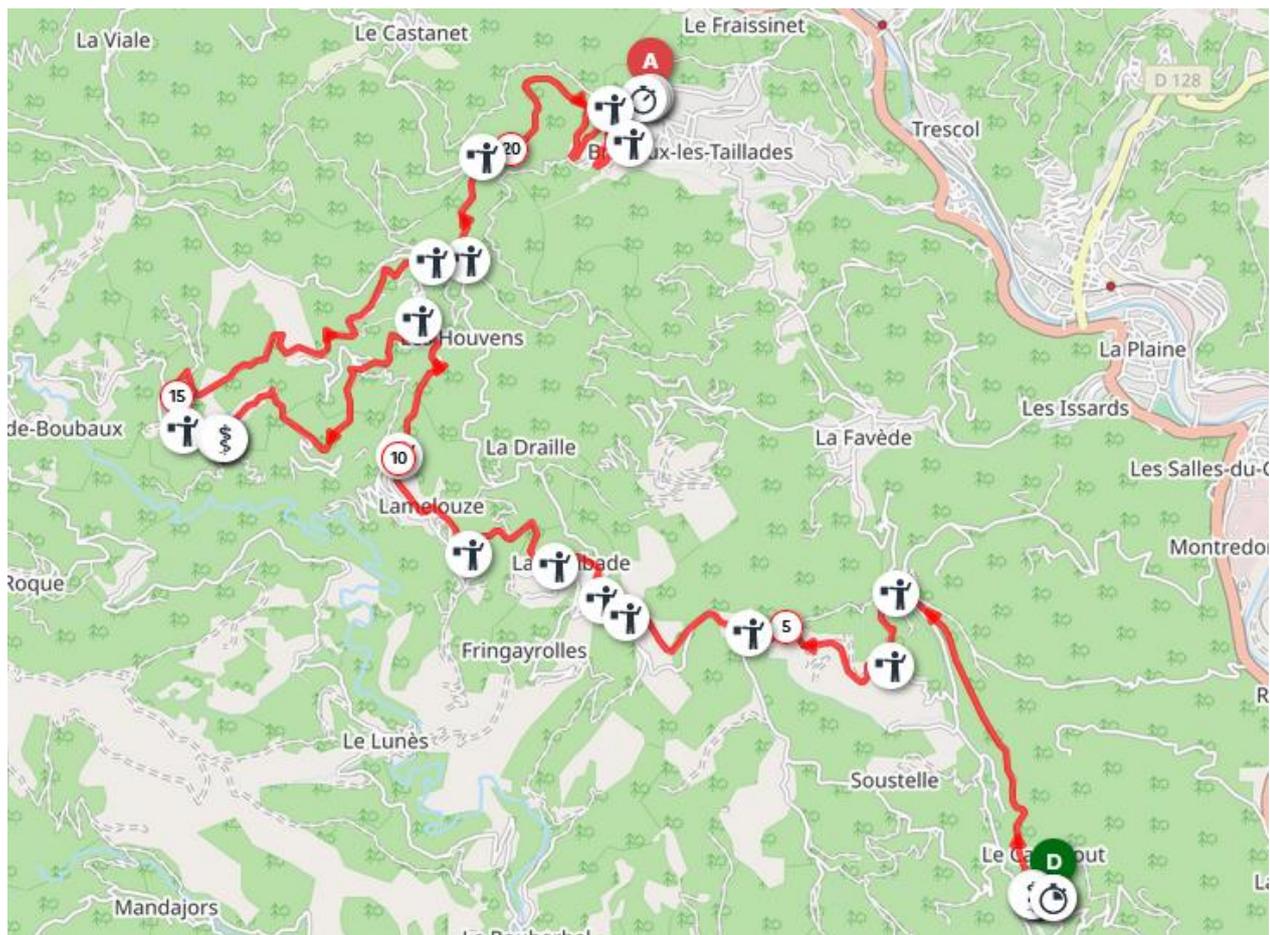


51e Rallye national du Gard & VHC VHRS VMRS, organisé les 14 et 15 juin 2024 par l'ASA Alès, ligue Occitanie Méditerranée.

Le rallye se déroule **sur une journée le samedi 15 juin 2024**. Environ 100kms de chrono en 2 ES de 23.6Kms et 9.6kms à faire 3 fois ainsi qu'une ES sur le circuit d'Ales à faire une fois. Les vérifications auront lieu le vendredi 14 juin après-midi.

Cette année, il empruntera les routes départementales 32, 432 et 532

Le parcours :



Samedi 22 juin – René HURÉ, conteur, viendra animer une soirée au Plô à 20h30 (à la salle polyvalente en cas de mauvais temps)

Samedi 29/30 juin – Chorale Brémo Mélodie et Expo de l'atelier des peintres



L'association APAL accueillera l'association Loisirs en Marche à l'église de Lamelouze :

- la Chorale BREMO pour un concert
- une exposition de l'atelier de peinture

Samedi 6 juillet – Repas de l'Intercommunale de chasse Lamelouze-Soustelle

Samedi 20 juillet – Fête de Lamelouze – Concours de pétanque - Bal

Samedi 27 et dimanche 28 juillet – Fête de Saint Martin de Boubaux – Concours de pétanque et bal

Dimanche 11 août – Marché estival sur le terrain communal du Plô

ÉTAT CIVIL

Décès :

Jaki LAVAL – 6 novembre 2023

Henri ROBERT - 22 avril 2024

Nous adressons nos sincères condoléances à leurs familles.



LES ADRESSES UTILES :

MAIRIE DE LAMELOUZE :

Ouverture au public : lundi et jeudi de 8h00 à 12h00

Tel : 04 66 34 06 77 / mail : communedelamelouze@orange.fr

Le répondeur de la mairie vous indiquera les coordonnées des élus à contacter.

Vous pouvez d'ores et déjà noter :

M. Bruno BIONDINI : 06 69 72 12 14

M. Thierry SOUSTELLE : 06 67 00 65 58 - 09 82 30 87 38

M. Jean-Claude GARNIER : 06 79 20 49 15 - 04 66 86 74 86

M. Jean Max RENOUX : 06 81 32 34 81

ALES AGGLOMERATION :

- Bâtiment ATOME – 2 rue Michelet – 30 100 ALES – tel : 04 66 78 89 00

- Mairie Prim' – 11 rue Michelet – 30 100 ALES - tel : 04 66 56 11 00 –

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

SAMU : 15

En composant le 15, vous contactez un médecin de la permanence qui régule les appels et oriente, le cas échéant, vers le moyen d'intervention le plus approprié.

POMPIERS : 18 ou 112

POLICE SECOURS : 17

En cas d'infraction nécessitant l'intervention immédiate de la police : violences, agression, cambriolage....

ENEDIS : pour les particuliers

En cas de panne : 24h/24 : 09 72 67 50 30 (appel non surtaxé).

REAAL : en cas d'urgence sur le réseau d'eau potable, téléphonez au : 04 66 54 30 90

CENTRE CULTUREL LUCIE AUBRAC – Cendras (garderie des scolaires)

Tel : 04 66 78 69 82

MAISON MEDICALE : Téléphoner au 15

À partir du Jeudi 28 mai 2020 à 20h, les patients pourront venir consulter un médecin généraliste sur les plages horaires habituelles de la Maison Médicale de Garde, dans un local dédié proche de l'entrée des urgences de l'hôpital. Route d'accès aux Urgences de l'Hôpital (chemin des potences)

Du lundi au vendredi de 20h à minuit, le samedi de 9h à minuit et les dimanches et jours fériés de 8h à minuit.

PÔLE de SANTE

50 Impasse du Clocher - 30110 CENDRAS – 04 34 24 22 09 ou 04 66 43 08 76

Deux médecins généralistes, un pédiatre, une kinésithérapeute

MAISON DE SANTE SIMONE VEIL

18 rue de la Clède – 30110 LA GRANDE COMBE

04 48 21 57 08

CABINET INFIRMIER DU SECTEUR :

30 110 BRANOUX - Tel : 06 14 77 57 23 – 06 18 79 32 09